

celle d'une personne demeurant à la ville. De nos jours, 19 personnes établies sur une ferme peuvent produire assez de vivres pour leur propre subsistance et celle de 66 personnes demeurant à la ville. La situation est sans doute à peu près la même dans notre pays.

La machine a forcé les gens à produire en grandes quantités par suite de la nécessité qu'ils avaient de réduire les frais de production. D'après le *Canadian Cooperative Farm Implements Journal*, une lieuse coûtait \$167 à Regina en 1913, et il fallait 261 boisseaux de blé pour en acquitter le coût. En 1936, la même lieuse se vendait \$281 et il fallait 319 boisseaux de blé pour en acquitter le coût. En 1940, elle se vendait \$340, somme équivalente au prix de 637 boisseaux. Voilà qui explique la situation dans laquelle nous, les producteurs, avons été forcément placés bien malgré nous. Depuis le début de la guerre, les ouvriers canadiens ont eu un sort tout à fait privilégié. Les travailleurs industriels sont protégés par le gouvernement actuel, qui abandonne à leur sort les travailleurs du sol. Les cultivateurs seraient satisfaits de toucher les prix qu'ils recevaient avant la grande crise. Ils seraient plus que contents, ils seraient enchantés si l'agriculture rapportait comme en 1929. Le Gouvernement a jugé à propos de fixer les échelles de salaires des ouvriers au niveau de la période 1926-1929, sans compter toute augmentation qui pourra survenir durant la guerre. D'après un principe analogue, les prix moyens des produits agricoles seraient les suivants à Winnipeg:

Blé	\$ 1 20
Porcs sur pied.....	11 00
Bestiaux, meilleure qualité de boucherie	9 20
Gras de beurre	40

Je veux faire remarquer que le bétail est aujourd'hui le seul produit agricole dont les prix soient à peu près égaux à ceux qui avaient cours avant 1930. Si l'on fixe à 100 le chiffre-indice des prix de tous les produits agricoles durant la période 1926-1929, le chiffre de 1940 est de 69. Il est vrai que les frais ont baissé, mais non pas certes dans la même proportion. Ils ont monté considérablement depuis le début de la guerre.

A elle seule, la situation du change a relevé automatiquement les prix des machines importantes telles que les tracteurs. Il en résulte donc que l'ouvrier se trouve dans une situation privilégiée, que l'industrie est florissante, que les financiers sont prospères du fait que l'industrie est active, mais que l'agriculteur est abandonné à son sort. D'après l'indice Searle, les salaires des ouvriers en 1939 étaient de 91 p. 100 plus élevés qu'en 1913-1914. De plus, le ministre des Munitions et Approvisionnements (M. Howe) a déclaré le 25 février que le Gouvernement a avancé environ 307 mil-

[M. Ross (Souris).]

lions de dollars aux industriels canadiens pour aider à les financer. De ce total, il est allé environ 10 millions à la Colombie-Britannique, 16 millions aux trois provinces des Prairies, et la plus grande partie du reste est allée aux provinces d'Ontario et de Québec.

J'ai eu récemment l'avantage de visiter Hamilton. J'ai été stupéfié du travail qui s'y fait, mais j'ai appris plus tard avec étonnement que la ville, avec une population d'environ 160,000 âmes, avait touché pour son industrie des avances se totalisant à quelque 26 millions de dollars. Même Niagara-Falls, qui n'est pas très populeuse, a touché 14 millions de dollars à cette fin. Vous comprenez donc, monsieur le président, comment tout cet argent mis en circulation par l'Etat a grossi les embarras actuels de l'agriculture. L'honorable député d'Haldimand a fait observer que même avant la déclaration de guerre l'agriculture, qui compte à peu près le tiers de la population du pays, n'a touché qu'environ un douzième du revenu national, et cette différence considérable s'est encore accrue depuis le début de la guerre.

L'agriculture devrait occuper le premier rang comme moyen de subsistance et le second comme entreprise commerciale, ce qui revient à dire qu'on devrait encourager de toute façon le cultivateur à produire pour sa subsistance et celle de sa famille. A ce sujet, je voudrais faire quelques commentaires sur la taxe de transformation. Nous avons discuté cette question l'an dernier et, si j'ai bonne mémoire, le ministre de l'Agriculture a exprimé l'avis que le producteur qui porte son grain au moulin devrait être exonéré de cette taxe. Le 3 septembre 1940 était adopté le décret du conseil C.P. 4387 établissant les règlements pour l'acquittement de cette taxe de transformation. Les producteurs ayant protesté, le Gouvernement adopta, le 1er février 1941, le décret du conseil C.P.134/813 qui réduisait cette taxe pour les producteurs du Québec, du Nouveau-Brunswick, de la Nouvelle-Ecosse et de l'Île du Prince-Edouard.

Au Manitoba, d'où je viens, nous avons quarante-trois minoteries dont deux dans mon comté. Le secrétaire de l'association provinciale des minoteries est aussi un de mes commettants. Je me suis mis en communication avec les minotiers manitobains en vue de savoir ce qu'ils avaient perçu des producteurs et versé à l'Etat pendant les six premiers mois de la mise en vigueur de cette taxe. Ce renseignement reçu, je suis convaincu que si l'on maintient cette ligne de conduite, les minoteries régionales seront mises hors d'affaires, ce qui ajoutera encore aux embarras de ces agriculteurs qui, normalement, font moudre leur grain de cette ma-